

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 11^e jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2019
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2019

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de septembre 2019
- 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 3.2 Achat d'un bunker
- 3.3 Inspection des bornes fontaines

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Déneigement virée des Mélodies
- 4.2 Achat de 2 pompes doseuses

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Demande au Ministère des transports pour une amélioration de la signalisation routière sur la route 367 à la traverse ferroviaire - secteur Rousseau de Notre-Dame-de-Montauban
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Isabelle Denis, secrétaire-trésorière

adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-10-182 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2019 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2019

2019-10-183 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2019 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2019

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Monsieur Serge Deraspe, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de septembre 2019.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de septembre 2019

2019-10-184 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de septembre 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 285 578.55\$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 septembre 2019.

2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

2019-10-185 **ATTENDU** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I , de 2 pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe et de 1 pompier pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu

Que le conseil municipal présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Achat d'un bunker

2019-10-186 Attendu qu'un des bunkers ne rencontre plus les normes;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat d'un bunker pour un des pompiers volontaires au coût d'environ 2000/\$, taxes en sus.

Adoptée

3.3 Inspection des bornes fontaines

2019-10-187 Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inspection des bornes fontaines afin de s'assurer de leur bon fonctionnement en cas d'incendie;

Considérant que cette inspection permettra aussi de planifier les coûts de toute réparation ou mise à niveau nécessaires à leur bon fonctionnement;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme LCS Inc. pour procéder à l'inspection des 30 bornes fontaines (6 dans le secteur Montauban et 24 dans le secteur Notre-Dame). Ce mandat sera réalisé au coût de 67.00\$, taxes en sus, par borne.

Adoptée

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Déneigement virée des Mélodies

2019-10-188 Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le mandat pour le déneigement de la virée des Mélodies pour 2019-2020 à M. Richard Verrette. Ce mandat représente un montant forfaitaire de 750\$, taxes incluses;

D'autoriser Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, à signer une entente avec M. Verrette stipulant les conditions de ce mandat;

Et de faire parvenir copie de la présente résolution aux assureurs de la Municipalité.

Adoptée

4.2 Achat de 2 pompes doseuses

2019-10-189 Considérant qu'une des 2 pompes doseuses du système de chloration dans le secteur Montauban n'est plus fonctionnelle;

Considérant que suite à la mise à niveau du reste des installations de l'usine de traitement, il y aurait lieu d'en profiter pour mettre à niveau les pompes doseuses;

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat chez Pompacon de 2 pompes doseuses au coût de 12 888.63\$, taxes en sus. Sont inclus dans ce prix tous les accessoires afférents tels que décrits sur la soumission # POMPA-CP001127 préparée par M. Claude Poirier.

Cette dépenses sera payée à même la TECQ 2014-2018.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Demande au Ministère des transports pour une amélioration de la signalisation routière sur la route 367 à la traverse ferroviaire - secteur Rousseau de Notre-Dame-de-Montauban

2019-10-190 **ATTENDU QUE** la route 367 prend un virage à près de 90 degrés dans le secteur Rousseau où il y a également la présence d'une traverse ferroviaire immédiatement après cet important virage ;

ATTENDU QUE ce secteur est d'autant plus dangereux qu'il y a la présence d'une traverse ferroviaire;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises par le passé et encore tout récemment, de nombreux usagers de la route plus particulièrement des motocyclistes, perdent le contrôle et se retrouvent blessés gravement ;

ATTENDU QU'afin de diminuer les risques d'accident et de mortalité, il y aurait lieu qu'une signalisation routière suffisamment grande et visible pour les automobilistes soit installée avant et après cette traverse ferroviaire, indiquant son caractère dangereux et incitant les usagers à ralentir ;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises par le passé, le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban a envoyé des demandes au Ministère des Transports afin que des dispositions soient prises afin d'améliorer la signalisation routière avant et après cette traverse pour en signaler le caractère dangereux;

ATTENDU QU'à chaque accident, le service des premiers répondants de la municipalité est appelé sur les lieux représentant des coûts annuels importants pour la municipalité lesquels pourraient être diminués significativement par une signalisation de sécurité avancée;

ATTENDU QUE malgré la signalisation en place présentement, les accidents de motos sont encore très nombreux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban réitère sa demande au Ministère des Transports d'installer une signalisation routière avancée suffisamment grande et visible, au Nord et au Sud de la traverse ferroviaire dans le secteur de Rousseau (comme par exemple grand panneau indiquant "Préparez vous à arrêter");

QUE la signalisation déjà existante soit libérée de tous les végétaux qui entravent sa visibilité avancée;

QUE la chaussée soit recouverte d'un carrelé de peinture jaune, sur deux ou trois segments de chaque côté plusieurs mètres avant la courbe, comme on voit dans plusieurs endroits pour indiquer un danger, afin d'attirer l'attention pour faire ralentir d'avantage les usagers et d'enrayer les accidents.

ADOPTÉE

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2019-10-191 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 20h51.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Isabelle Denis
Secrétaire-trésorière adjointe

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 15 octobre 2019.